

# Propos non censurés

*La liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes matières, et la liberté de la presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés. - La censure ne pourra jamais être établie.*

*Article 25 de la Constitution de 1848*



Concoctant le Manifeste communiste à Bruxelles, Karl Marx accompagna un jour de février 1846 son épouse jusqu'à Arlon, d'où elle se rendit via Luxembourg au chevet de sa mère malade à Trêves. Ainsi l'inventeur du communisme faillit passer un jour par notre bonne ville de Luxembourg et nous aurions pu consacrer une plaque commémorative à un événement qui, hélas!, n'eut pas lieu. C'est ainsi qu'on rate les grands rendez-vous avec l'Histoire (avec H majuscule, s'il vous plaît).

Mais il faut croire que ce souffle révolutionnaire qui nous effleura, ne resta pas sans effet pour nos ancêtres, puisque à peine deux ans après la présence à nos frontières du grand homme natif de Trêves, la fièvre révolutionnaire de mars 1848, qui secoua l'Europe, gagna également notre pays.

Il est vrai que depuis 1830, la Révolution belge avait passé par là et avait suscité d'immenses espoirs de liberté: les villes et villages avaient rallié la cause des Belges qui s'étaient débarrassés du joug hollandais. Seule la présence d'une forte garnison de la Diète germanique empêcha que le drapeau belge ne fût hissé à Luxembourg-ville.

Il s'ensuivit une période d'agitation où le Luxembourg fut ballotté entre la Belgique et la Hollande. Finalement, en 1839, Guillaume d'Orange-Nassau récupéra sa propriété personnelle, non sans avoir cédé deux tiers du Grand-

Duché à la Belgique (4320 km<sup>2</sup> et 160.000 habitants) et le Grand-Duché fut confiné dans les frontières qui n'ont plus bougé depuis.

## **1848 et non 1839: la naissance du Luxembourg moderne**

Par une aberration masochiste, des historiens, et non des moindres, ont retenu l'année 1839, celle du dernier partage douloureux de notre pays comme marquant le début de notre indépendance. Or indépendants, nous ne l'étions nullement. Nous étions soumis au bon vouloir d'un prince despotique qui n'avait jamais mis les pieds au Luxembourg, sauf une visite-éclair à Arlon en 1817, qui accablait les Luxembourgeois d'impôts et s'octroyait une somptueuse liste civile annuelle de 150.000 livres (ça doit valoir une bonne centaine de millions de francs au cours du jour), extorquée à des contribuables pauvres comme Job.

Son fils, le prince d'Orange, héros de la bataille de Waterloo, qui lui succéda en 1840 sous le nom de Guillaume II, fut plus sensible aux problèmes de ses sujets luxembourgeois, même si ce ne fut pas une réaction spontanée. Alors qu'en 1841, ils les avait gratifiés d'une constitution à caractère absolutiste, il fut à l'origine de la Constitution libérale de 1848. Votée sur fond de mouvements populaires, notamment à Ettelbruck et d'émeutes du contingent dans les garni-

sons de Diekirch et d'Echternach, cette nouvelle loi est calquée sur la Constitution belge de 1830, d'une modernité étonnante pour l'époque: elle est à la base de notre monarchie constitutionnelle avec ses institutions démocratiques. La vraie date de naissance de notre pays serait donc plutôt le 9 juillet 1848, quand cette loi fondamentale fut promulguée.

## **Les libertés modernes**

La Constitution de 1848 proclame l'égalité des Luxembourgeois devant la loi, garantit leur liberté individuelle, le droit de propriété, l'inviolabilité du domicile, assure la même justice pour tous et abolit la peine de mort en matière politique.

Tout cela nous semble évident de nos jours, mais constituait une véritable révolution il y a 150 ans. Ces libertés furent assorties de la liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes manières et par la liberté de la presse.

Cette loi fondamentale a parfaitement résisté à l'usure du temps. A part certains changements mineurs, elle n'a connu des ajustements importants qu'à la suite de l'introduction du suffrage universel, y compris pour les femmes, après la Première guerre mondiale, de l'abandon de notre neutralité après la Seconde guerre mondiale et de l'adhésion de notre pays aux traités européens et à l'Alliance atlantique.

La suppression de la censure à également été un des acquis précieux des quarante huitards. Ses effets furent d'autant plus importants qu'elle s'accompagna de l'abolition du droit de timbre des journaux et écrits périodiques, ce qui permit l'essor de la presse.

### Eng Schéier am Kapp

Ironie du sort, la première publication à profiter de cette suppression de la censure fut le *Luxemburger Wort*, dont le premier numéro parut une semaine après la levée de cette interdiction; le LW, qui depuis son premier numéro jusqu'à nos jours n'a cessé de pratiquer une censure implacable dans tous les domaines de la vie publique de notre pays: de la naissance à la mort - il n'y a pas si longtemps que le LW refusait les annonces mortuaires concernant les personnes qui se faisaient incinérer - la censure du LW s'exerce lourdement. Forte de sa position dominante dans la presse luxembourgeoise, la censure par omission du LW est particulièrement oppressante.

Le *Luxemburger Wort* est un cas à part, mais qu'en est-il des autres organes de presse, 150 ans après la suppression officielle de la censure?

En raison de leur structure particulière et quasi-unique au monde - les quatre principaux quotidiens sont des journaux d'opinion et les hebdomadaires ne sont guère mieux lotis (la démission récente de la rédactrice en chef de la *Revue* qui avait manifesté des velléités d'indépendance à l'égard de ses commanditaires commerciaux constitue un exemple frappant), la marge de manoeuvre des journalistes est plutôt étroite. Force leur est de pratiquer l'autocensure. Ils ont «eng Schéier am Kapp» (des ciseaux dans la tête) qu'ils manient en permanence. Il suffit de

se rapporter aux comptes-rendus des débats parlementaires dans les différents journaux.

Pis encore: certains sujets sont tabous et tombent sous une censure totale: financements occultes des partis politiques, opérations bancaires (il ne faut pas nuire à la place financière de Luxembourg), trafics en tous genres (des personnes haut placées pourraient être mêlées), etc.

En dehors des contraintes politiques, il est plus que probable que l'impact des annonceurs pèse également sur le rédactionnel. Exemple banal: les pages «automobile» des journaux ressemblent davantage à des publi-reportages qu'à des critiques sérieuses.

Le pouvoir de l'argent exerce une censure pénible: deux journalistes en ont été les victimes dans le procès des garde-forestiers. Dans l'impossibilité matérielle d'assurer les énormes frais de justice résultant de l'astuce procédurière mise en oeuvre, l'un des journa-

listes a abandonné en cours de route.

La censure existe, permanente, tantôt subtile, tantôt brutale, et ceci 150 ans après sa suppression officielle.

Ceci étant, il ne faut pas croire que nous vivons en état de siège à Luxembourg, sevrés d'informations et que nous sommes obligés de nous rabattre sur des sources clandestines. Non, le Luxembourgeois moyen, l'homme de la rue (et celui du «Staminet») s'accommode sans problème de cette situation, il a appris à lire entre les lignes. Et ce n'est pas pour rien, qu'après les Japonais, nous sommes les plus gros consommateurs de journaux du monde. Tout ce qui nous manque, c'est un *Charlie-Hebdo* ou, à la rigueur, un *Canard enchaîné* luxembourgeois, mais un vrai, pas un ersatz, pour nous défouler et faire au moins une fois par semaine la nique à tous les censeurs.

Paul Cerf

L'auteur est journaliste indépendant

Guy W. Stoos, in: *Gréngespoun*

